

**Mémoire présenté au Comité permanent  
des finances**

**Chambre des communes**

**Consultations prébudgétaires 2018**

**Présenté par :**

**le Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité**

**[www.safercities.ca](http://www.safercities.ca)**

**4 août 2017**

## RÉSUMÉ

Le Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité (RMCP) est heureux de présenter ce mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre de ses consultations préalables au budget fédéral de 2018.

Le partenariat entre le RMCP et le gouvernement du Canada se fonde sur des objectifs harmonisés, notamment un engagement envers un Canada plus prospère et compétitif. Toutefois, pour qu'un pays soit prospère et compétitif, il doit être sûr. Pour atteindre ce but, il est essentiel d'investir dans des programmes de prévention du crime qui soient fondés sur des données probantes et axés sur les gens. Bon nombre de ces programmes non seulement évitent le crime avant qu'il ne se produise et la victimisation conséquente, mais aussi améliorent les résultats sur le plan de l'éducation, fournissent de la formation et favorisent le bien-être social général à la base d'une meilleure qualité de vie des Canadiens.

Comme le dit Cathy Rogers (députée pour Moncton-Sud, ministre des Finances) :  
« Si nous avons Prévention Canada, peut-être n'aurions-nous plus besoin du Service correctionnel Canada. »

Pour appuyer le gouvernement du Canada, le RMCP lui présente quatre recommandations de mesures significatives et cruciales pour réduire considérablement le fardeau humain et financier associé au crime et à la violence. L'application de ces recommandations profitera à tous les Canadiens grâce au déploiement d'initiatives de prévention du crime dans les municipalités et les collectivités.

Nos recommandations permettront d'appuyer les provinces, les territoires, les municipalités et les collectivités dès 2018 pour créer un Canada plus sûr, sain, inclusif et, ultimement, prospère et compétitif, aujourd'hui et à l'avenir. Nous recommandons que le gouvernement canadien prenne les mesures suivantes :

- Établir un bureau national de prévention du crime pour aligner les efforts sociaux et judiciaires, créer des partenariats, mobiliser les sources de données probantes, appuyer les praticiens et superviser l'affectation des fonds destinés à la prévention du crime.
- Financer une conférence annuelle pour un Canada plus sûr qui permettrait d'échanger des pratiques et des données probantes et d'accélérer l'adoption à vaste échelle d'une approche de prévention du crime chez les Canadiens.
- Augmenter les dépenses du gouvernement en matière de prévention du crime pour atteindre au moins 5 % des dépenses actuelles liées aux efforts policiers, judiciaires et correctionnels en vue de réduire le tort causé aux victimes de violence interpersonnelle jusqu'à 50 % d'ici 2025.
- Établir un programme de financement symétrique permanent et flexible pour les municipalités du pays afin d'appuyer la planification collaborative de la sécurité communautaire et l'investissement stratégique en matière de prévention fondée sur les données probantes.

## **CONTEXTE**

Les sondages sur la victimisation de Statistique Canada (2014) indiquent qu'un Canadien sur cinq âgé de 15 ans et plus a été victime d'un crime de droit commun, par exemple une agression physique, au cours des 12 derniers mois.

Le crime et la victimisation ont des coûts économiques importants et influent sur la productivité et la compétitivité des Canadiens au sein de leur milieu de travail et de leur collectivité. On estime que les coûts annuels du crime au Canada totalisent 82 milliards de dollars (l'équivalent d'environ 5 % du PIB du Canada) : 14 milliards de dollars sont attribuables à la perte de propriété et de revenu et 68 milliards de dollars, à la perte de la qualité de vie, aux soins de santé, etc. De plus, les coûts combinés des efforts policiers, judiciaires et correctionnels au Canada se chiffrent à environ 22 milliards de dollars par an.

Premier à établir l'engagement du Canada pour prévenir le crime, le Comité parlementaire Horner<sup>i</sup> avait recommandé en 1993 au gouvernement fédéral d'assumer, en collaboration avec les provinces et les municipalités, un rôle de chef de file national en matière de prévention du crime et de réserver à la prévention du crime 5 % du budget consacré à la justice pénale. Aussi en 1993, le Comité Bordeleau de la province de Québec avait formulé des recommandations similaires. Des études prédominantes nationales et internationales suggèrent qu'un investissement correspondant à aussi peu que 0,1 % du PIB du Canada dans des stratégies de prévention fondées sur des données probantes qui s'attaquent aux causes du crime (p.ex. conditions économiques, sociales et familiales défavorables<sup>ii</sup>) peut réduire le tort causé aux victimes de violence interpersonnelle jusqu'à 50 % d'ici 2025<sup>iii</sup>. Les contribuables canadiens économiseraient beaucoup et vivraient dans un Canada plus sûr, sain, inclusif, et ultimement, plus productif.

Les études démontrent que, pour rendre les collectivités plus sûres, les gouvernements doivent investir dans la réduction des répercussions du crime et l'augmentation du bien-être social. Parmi les programmes fondés sur les données probantes, notons les suivants : aide aux parents dans l'éducation des enfants au moyen de techniques positives (Life Skills, Project Alert); prévention de la violence sexuelle dans les écoles par la promotion du consentement, du respect et de l'intervention des observateurs (Fourt R, Safe Dates, GreenDot); mentorat destiné aux jeunes vulnérables (Youth Inclusion, Grands Frères et Grandes Sœurs); et intervention selon l'analyse des données dans les salles d'urgence des hôpitaux (Cardiff Violence Prevention Program). Le taux de rendement de ces programmes varie entre 4 et 82 \$ pour chaque dollar investi. Tout aussi importante est la poursuite des efforts à l'égard de l'élimination de la pauvreté et d'appels à l'action auprès de la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

Bien que des engagements accrus du gouvernement, notamment l'examen du système de justice pénale et l'utilisation accrue des processus de justice réparatrice, aient entraîné certains progrès, il existe un besoin pressant

d'investissements stratégiques et permanents en matière de prévention du crime par l'intermédiaire du développement social. Ainsi, le RMPCPC suggère ce qui suit :

- Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle clé à titre de leader, de partenaire et de bailleur de fonds pour les activités qui font avancer la prévention du crime à l'échelle nationale, en collaboration avec les municipalités et les collectivités.
- Le gouvernement doit augmenter et bien intégrer le financement à l'égard de la prévention du crime pour tirer les résultats escomptés dans les collectivités du Canada.
- Le gouvernement fédéral doit reconnaître les municipalités comme des contributeurs importants dans la prévention du crime, car elles sont bien positionnées pour diriger l'intégration de divers secteurs, y compris ceux en grand besoin, tant que des ressources suffisantes sont disponibles. Même si la mise en œuvre des mesures est plus optimale à l'échelle locale, tous les autres paliers du gouvernement réalisent des économies.

## **LEADERSHIP FÉDÉRAL : MESURES POUR AMÉLIORER LA PRÉVENTION DU CRIME**

La prévention du crime par l'intermédiaire du développement social prend de l'avance au Canada et ailleurs (p. ex. ONU, OMS, ONUDC). Au niveau fédéral, la prévention du crime est vitale non seulement pour la prospérité et la compétitivité du Canada, mais aussi pour l'atteinte de l'objectif du *Programme de développement durable à l'horizon 2030*, en particulier les objectifs de développement durable 3 (santé et bien-être), 5 (égalité des sexes), 11 (villes et communautés durables) et 16 (justice, paix et institutions efficaces) ainsi que la réconciliation au Canada réclamée par la Commission de vérité et réconciliation du Canada.

### **RECOMMANDATION 1 :**

#### **Établir un bureau national de prévention du crime (5 millions de dollars par année pendant 10 ans)**

La prévention du crime au Canada joue un rôle important dans de nombreuses collectivités locales. Même si celles-ci ont démontré qu'elles étaient capables de produire des solutions novatrices fondées sur des données probantes, leurs efforts demeurent, au mieux, fragmentés. Le Canada a besoin d'un bureau national de prévention du crime qui fera office de catalyseur pour améliorer la prévention du crime partout au pays, coordonner les efforts, former des partenariats, réunir les meilleurs experts les plus influents de la communauté de la prévention du crime, mobiliser les sources de données probantes, soutenir les praticiens et superviser l'affectation des fonds destinés à la prévention du crime au Canada (voir la recommandation 3).

### **RECOMMANDATION 2 :**

#### **Financer une conférence annuelle pour un Canada plus sûr (500 000 dollars par année pendant 10 ans)**

Aujourd'hui, nous disposons de preuves concluantes qui démontrent qu'en investissant davantage dans les services qui s'attaquent aux causes du crime, ce dernier peut être évité. Partout au pays et au monde, il existe actuellement un certain nombre de solutions novatrices à divers stades de leur développement – certains programmes en sont encore au stade de la recherche, d'autres en sont aux essais, tandis que d'autres

se sont révélés efficaces. Le Canada a besoin d'une plateforme permettant l'échange des pratiques et des données probantes relatives à la prévention du crime et l'accélération de l'adoption à vaste échelle d'une approche de prévention du crime chez les Canadiens et les leaders internationaux.

## **AUGMENTER LE FINANCEMENT POUR UNE PRÉVENTION DU CRIME LOCALISÉE**

Les provinces et les territoires du Canada ont de la difficulté à répondre aux besoins de sécurité de leur population malgré la hausse globale des dépenses en matière de services policiers (à un taux de 43 % au-delà de l'inflation depuis 2000). La Fédération canadienne des municipalités a indiqué que cette hausse des coûts n'était pas durable. Plutôt que d'augmenter encore les dépenses liées à l'exécution policière à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, le gouvernement fédéral pourrait réaliser d'énormes économies sur les plans humain et financier en investissant de manière stratégique et axée vers l'avenir dans des programmes de prévention du crime fondés sur des données probantes.

Dès 1993, le Comité parlementaire Horner avait recommandé au gouvernement du Canada d'augmenter considérablement ses dépenses en matière de prévention du crime au moyen du développement social à hauteur de 5 % des dépenses actuelles en services policiers, judiciaires et correctionnels.

### **RECOMMANDATION 3 :**

**Augmenter les dépenses du gouvernement à l'égard de la prévention du crime pour atteindre au moins 5 % des dépenses actuelles en services policiers, judiciaires et correctionnels (1 milliard de dollars par année)**

Le Canada dépense environ 22 milliards de dollars annuellement pour les services combinés policiers, judiciaires et correctionnels. Selon des études nationales et internationales, nous savons qu'un investissement annuel correspondant à aussi peu que 0,1 % du PIB du Canada (soit 1,5 milliard de dollars) dans des stratégies de prévention du crime fondées sur des données probantes peut réduire le tort causé aux victimes de violence interpersonnelle jusqu'à 50 % d'ici 2025. Si cette mesure était concrétisée, les contribuables canadiens économiseraient jusqu'à 40 milliards de dollars par année et le Canada deviendra plus prospère et compétitif.

#### **RECOMMANDATION 4 :**

##### **Établir un programme de financement symétrique permanent, durable et flexible pour les municipalités du pays (voir recommandation 3)**

Des organismes intergouvernementaux (p. ex. ONUDC, OMS, CNUEH) et des organismes canadiens (p. ex. le Conseil des académies canadiennes) réclament des stratégies de prévention du crime multisectorielle, selon lesquelles la police est un secteur important, mais qui visent prioritairement divers facteurs de risque (p. ex. l'exclusion, les écarts entre les revenus, les inégalités historiques) pour prévenir le crime. Un vaste éventail de groupes de travail parlementaires, provinciaux et municipaux suggèrent que les municipalités canadiennes sont les mieux placées pour orienter les services là où ils sont les plus requis. Cependant, pour que les programmes fondés sur les données probantes portent leurs fruits, ces municipalités ont besoin du soutien financier et autre de la part des autres piliers du gouvernement.

Il est temps que le gouvernement du Canada reconnaisse le rôle de premier plan que jouent les municipalités dans le cadre d'une stratégie nationale de lutte contre le crime et, en partenariat avec les provinces et les territoires, qu'il établisse à leur intention un programme de financement symétrique permanent, durable et flexible (comme la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance) afin d'appuyer la planification collaborative de la sécurité communautaire et d'orienter l'investissement stratégique en prévention.

#### **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS**

- Établir bureau national de prévention du crime (5 millions de dollars par année pendant 10 ans)
- Financer une conférence annuelle pour un Canada plus sûr (500 000 dollars par année pendant 10 ans)
- Augmenter les dépenses du gouvernement à l'égard de la prévention du crime pour atteindre au moins 5 % des dépenses actuelles en services policiers, judiciaires et correctionnels (1 milliard de dollars par année)
- Établir un programme de financement symétrique permanent, durable et flexible pour les municipalités du pays (voir recommandation 3)

## LE RÉSEAU MUNICIPAL CANADIEN EN PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ

Le Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité (RMCP) est un réseau grandissant de municipalités canadiennes résolues à miser davantage sur des modèles efficaces et coopératifs de prévention du crime. Le RMCP est né à partir du National Municipal Network for Crime Prevention (Réseau municipal national pour la prévention du crime), un réseau composé de 14 municipalités, fondé en 2006. Ce réseau a été rebaptisé Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité (RMCP) et a adopté une nouvelle vision en 2015.

De 2006 à 2009, le RMCP fonctionnait grâce à des fonds fédéraux et à un partenariat avec l'Université d'Ottawa et en 2008, il a publié un rapport intitulé *Rendre les villes plus sûres : Quelques stratégies et pratiques canadiennes*, portant sur ce qui est nécessaire à la prévention de la criminalité.

De 2009 à 2015, grâce à la solidité de leur engagement, les membres du Réseau national municipal (maintenant le RMCP) ont continué de développer des connaissances et partager expérience et expertise, soulignant ainsi la capacité des villes et des collectivités canadiennes de jouer un rôle de premier plan dans la prévention du crime.

En 2015, grâce à l'engagement des membres, le RMCP a obtenu des fonds fédéraux pour un projet intitulé *Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace du crime*. Ce projet a été réalisé par le RMCP, l'Université d'Ottawa, et Sécurité publique Canada et grâce à lui, le RMCP s'est positionné comme une communauté de pratique visant à miser sur des données probantes pour prévenir le crime avec l'aide d'autres réseaux nationaux apparentés. Le RMCP a retenu l'attention du CNUEH (Centre des Nations Unies pour les établissements humains) pour ses avancées incontestablement canadiennes.

En 2017, les municipalités membres du RMCP représentent plus de 35 % de la population canadienne.

**Vision** : Des collectivités canadiennes sûres, saines et inclusives exemptes de crime et de violence.

**Mission** : Mobiliser les municipalités et renforcer leur capacité pour prévenir et réduire le crime et favoriser la sécurité et le bien-être au sein des collectivités.

---

<sup>i</sup> Horner, B. (1993). *Crime Prevention in Canada: Toward a National Strategy*.

<sup>ii</sup> Les causes du crime sont des conditions économiques, sociales et familiales défavorables. Les conditions économiques défavorables peuvent inclure le manque de ce qui suit : ressources financières, options d'emploi, logement, etc. Les conditions sociales défavorables peuvent inclure l'inégalité, le manque de soutien familial ou communautaire, etc. Les conditions familiales défavorables peuvent inclure des relations dysfonctionnelles, la criminalité des parents, de l'abus, etc.

<sup>iii</sup> Waller, I. (2014). *Smarter Crime Control: A Guide to a Safer Future for Citizens, Communities, and Politicians*, Rowman & Littlefield, Maryland (É.-U.).